

Département  
de l'Essonne

Arrondissement d'Evry

**DECISION DU PRESIDENT**

N° DP 2024/100

Nomenclature préfecture : 7.5 Subventions  
Service : Direction de la culture (cinéma Le Cyrano)  
Objet : Convention d'objectifs et de modalités de versement des soutiens conclue avec l'association « EUROPA CINEMAS »

Le Président

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

*La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en entête de la présente décision, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (Télérecours citoyens via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr))*

*Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.*

Certifié exécutoire le :

Conformément à la convention de dématérialisation Procédure Acte.

Le Président,

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-10,

**VU** la délibération n° 2020-014 du Conseil Communautaire du 5 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Président de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

**VU** les statuts de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine,

**CONSIDERANT** que le réseau EUROPA CINEMAS, dans le cadre du programme MEDIA, met en place une subvention aux salles de cinémas, en fonction notamment de la diversité des films européens programmés et des initiatives jeune public proposées,

**CONSIDERANT** que le Cyrano propose toute l'année une diversité de films européens et de nombreuses animations à destination du jeune public,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> : DE CONCLURE** une convention avec l'association EUROPA CINEMAS sise 54 rue Beaubourg à PARIS (75003) définissant les conditions de mise en œuvre des objectifs et les modalités de versement des soutiens correspondants.

**Article 2 :** Si les conditions de programmation et d'animation prévues aux articles 2 et 3 de la convention sont remplies, la contribution financière par EUROPA CINEMAS au titre de la programmation européenne et des actions vers le Jeune Public pour l'année 2024 pourra être d'un montant maximum annuel de 15 500 € (hors bonus) selon la répartition suivante :

- 12 500 € maximum pour la programmation européenne non nationale ;
- 3 000 € maximum pour les initiatives en direction du Jeune Public et des scolaires.

**Article 3 :** Une avance sur le soutien sera versée au cours de l'année 2024, au titre de cette même année, sur la base des résultats 2022 de la salle. Le paiement du solde de soutien 2024 sera effectué après examen par les Comité de Validation et Comité Directeur d'avril 2025 et sous réserve de l'approbation de la Commission européenne. Le cinéma devra atteindre au moins 60 % de ses objectifs de programmation annuelle pour conserver l'avance versée de 35 %. A défaut, l'avance devra être remboursée à EUROPA CINEMAS.

**Article 4 :** Les recettes seront inscrites au budget de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres Val de Seine.

**Article 5** : Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de l'Essonne et à Monsieur le Trésorier principal de Yerres.

Fait à Brunoy, le

**13 JUIN 2024**



François DUROVRAY  
Président de la Communauté d'Agglomération  
Val d'Yerres Val de Seine  
Président du Département de l'Essonne

*François Durovray*